



Délibérations prises lors de la séance du Conseil d'administration en date du 28 mars 2019.

Délibération n° CA / 19 / IV - 03 Compte rendu des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 7 février 2019.

Le Conseil d'Administration a délégué, par délibération n° CA / 15 / IV - 05 du 3 juin 2015, une partie de ses attributions au Bureau. Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises par le Bureau en date du 7 février 2019.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication.

Délibération n° CA / 19 / III - 02 Budget Primitif 2019.

Le Budget Primitif équilibré à 270 177 802 € a été adopté par le Conseil d'Administration au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres ; au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres programme reprise dans le document budgétaire, sachant que l'ordonnateur ne pourra procéder à des virements d'articles à articles : sur le 6573 (subventions de fonctionnement aux organismes publics) et sur le 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé). Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, autorisé Monsieur le Président à négocier puis à contractualiser pour l'exercice budgétaire 2019, les nouveaux emprunts ainsi que ceux qu'il s'avérerait opportun de réaménager, selon les conditions définies par la circulaire interministérielle n°IOC/B/1015077/C du 25 juin 2010 et sous réserve des dernières dispositions de l'article L. 1611-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 03 Autorisation de Programme - Crédits de Paiement - AP n° 02 Construction et rénovation de Centres d'Incendie et de Secours - Modifications.

L'évolution des plannings des opérations relatives aux CIS Cambrai et Orchies a conduit à modifier la répartition des crédits de paiement pour les exercices 2019 et 2020 de la manière suivante : 5 636 203,00 € pour 2019 et 5 352 854,32 € pour 2020.

Le Conseil d'Administration a donné son accord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 04 Autorisation de Programme - Crédits de Paiement - AP n° 03 Construction d'un CODIS / CTA à Villeneuve d'Ascq - Modifications.

L'évolution des plannings de facturation de l'opération a conduit à proposer l'inscription de Crédits de Paiement en 2019 pour ordonnancer les soldes en maîtrise d'œuvre et construction (litige).

Les restes à financer (273 566,96 €) de l'exercice 2020 seront soldés à la suite de l'ordonnancement en 2019 des prestations précitées par la clôture de l'Autorisation de Programme. Le Conseil d'Administration a donné son accord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 05 Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - AP n° 11 Renouvellement des Véhicules de Risques Courants 2017-2021 - Modifications.

L'évolution des plannings d'acquisition a conduit à proposer une modification de la répartition des crédits de paiement pour les exercices 2019 et 2020 de la manière suivante : 5 622 283,26 € pour 2019 et 3 824 150,74 € pour 2020.

Le Conseil d'Administration a donné son accord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 06 Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - AP n° 12 Renouvellement des Engins Spéciaux 2017-2021 - Modifications.

L'évolution des plannings d'acquisition a conduit à proposer la modification de la répartition des crédits de paiement pour les exercices 2019 et 2020 de la manière suivante : 628 330,52 € pour 2019 et 1 596 595,45 € pour 2020.

Le Conseil d'Administration a donné son accord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 07 Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel du S.D.I.S. 59 au titre de l'exercice 2019.

L'Amicale du Personnel du S.D.I.S. 59, créée le 28 juin 1979, présidée par Madame Sabine Boucquillon, et dont le siège social est situé au siège du service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 46 900 euros soit 42.06 % du budget prévisionnel estimé à 111 500 euros.

Le Conseil d'Administration a accédé partiellement à la requête de l'association et a accordé une subvention de fonctionnement de 42 600 euros à l'Amicale du Personnel du S.D.I.S. 59 au titre de l'exercice 2019. Il a reconduit, par ailleurs, la mise à disposition gratuite d'un local équipé, a accordé l'aide matérielle fixée et limitée par la convention et a autorisé le Président à signer ladite convention.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / III - 08 Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord au titre de l'exercice 2019.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord (UDSP 59) créée le 29 août 1994, présidée par Monsieur Fabrice TAILLEZ, et dont le siège social est situé au 18 rue Lucien Mars à BRUAY SUR L'ESCAUT (59860), sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019, d'un montant de 62 000 euros.

Le Conseil d'Administration a accédé partiellement à la requête de l'association et a accordé une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Nord de 61 400 euros au titre de l'exercice 2019. Il a accordé, par ailleurs, une aide matérielle fixée et limitée par convention et a autorisé le Président à signer ladite convention.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / IV - 04 Convention de partenariat pour l'entretien et la réparation de véhicules entre le Département du Nord et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord.

Une convention de partenariat a été conclue entre le Département du Nord et le SDIS du Nord le 15 mars 2017 pour une durée de 2 ans. Le bilan est positif. La convention est reconduite pour deux ans et concerne : la réalisation d'opération d'entretien ou de réparation en régie (pour environ 220 VL du SDIS par les services du Département / Fourgons et Camions du Département seront entretenus à la demande) ; la mise à disposition de locaux et de matériels ; le prêt de matériels ; la mutualisation des achats ; la formation des mécaniciens et conducteurs (environ 10 agents du Département) ; le partage d'expériences.

L'objectif étant de faire évoluer le partenariat vers un service unifié. Un audit des services est en cours de réalisation.

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet de convention et a autorisé le Président à la signer.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / I - 03 Création d'un emploi de Chargé de mission pour le projet ALARM INTERREG V.

Le SDIS 59 est chef de file du projet ALARM Interreg V qui regroupe 26 partenaires.

La seconde phase du projet vient d'être amorcée, dans le but de mettre en place un réseau stratégique du nord au sud sur la totalité de la frontière commune avec la Belgique.

Ces objectifs nécessitent d'augmenter le temps de travail imparti à cette expertise technique géographique et opérationnelle.

Sur la base de ces éléments, il y a lieu de créer un emploi de Chargé de mission – projet ALARM INTERREG V. Il s'agit d'un poste qui pourrait être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de catégorie A, au cadre d'emplois d'Ingénieur.

L'agent désigné, sera plus spécialement chargé de : la coordination technique du projet en lien avec les partenaires ; la mise en œuvre et gestion des applications Système d'Information Géographique et soutien des partenaires techniques du projet ; la coordination et suivi des activités techniques confiées aux partenaires ; la participation à la l'élaboration du Schéma Territorial d'Analyse et de Couverture des Risques (STACR) et à la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au projet ; la proposition de mise en œuvre d'un projet Interreg de gestion intégrées des risques de 2020 à 2024.

Le Conseil d'Administration a donné son accord pour créer un emploi de Chargé de mission – projet ALARM INTERREG V.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 19 / AG - 01 Mise en œuvre et évaluation annuelle du plan d'actions 2017-2020, du suivi des recommandations du rapport de l'Inspection de la Défense et de la Sécurité Civiles (IDSC) 2015 et du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) 2018.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue formalisée par un plan d'actions adopté par le Conseil d'Administration le 3 mars 2017.

Le SDIS du Nord s'engage également à réaliser un suivi annuel des recommandations du rapport d'octobre 2018 de la Chambre Régionale de Comptes.

Le Conseil d'Administration a autorisé l'ajout de 7 projets au plan d'actions 2017-2020 et a pris acte du bilan des projets du plan d'actions 2017-2020 et du suivi des recommandations des différentes inspections.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.